

MARCHE n° 2016-007

REGLEMENT DE CONSULTATION

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MADEELI

Le Belvédère – 3^{ème} étage
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

Objet de la consultation :

**Conception et réalisation de l'espace « Partenaires »
de la 11^{ème} édition d'AEROMART Toulouse**

Date d'envoi de la demande : **31 Mars 2016**

Date limite de remise des offres : **Mardi 17 Mai 2016 – 9h00**

Les dossiers reçus après la date de remise des offres seront retournés à leur expéditeur

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

SOMMAIRE

1.	Objet du marché
1.1	Description
1.2	Forme du marché
1.3	Lieu d'exécution des prestations
2	Conditions de la consultation
2.1	Procédure
2.2	Durée de validité du marché
2.3	Modalités d'établissement du marché
2.4	Délai de validité des offres
2.5	Conditions financières
2.6	Renseignements complémentaires
3	Présentation et envoi des offres
3.1	Pièces constitutives de la proposition
3.2	Envoi des offres
3.3	Date de remise des offres
4	Variantes
4.1	Planification
5	Clauses particulières
5.1	Obligations
5.2	Obligations fiscales et sociales
5.3	En cas de groupement
5.4	Sous-traitance
6	Critères d'attribution
7	Contenu du dossier de consultation

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles Madeeli est attachée à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

Présentation de Madeeli

MADEELI, l'agence du développement économique, de l'export et de l'innovation en Midi-Pyrénées s'organise autour de trois axes :

- D'une part, **au bénéfice des entreprises et des filières régionales** ; L'Agence accompagne les entreprises régionales et leur propose des outils, méthodes, contacts qualifiés et solutions concrètes pour les accompagner dans leurs projets. L'Agence joue également un rôle de structuration et d'animation des filières, et conduit des programmes d'accompagnement de démarches collectives.
- D'autre part, **au bénéfice des territoires** ; l'Agence œuvre au développement de l'ensemble des territoires de la région et engage des actions sur les bassins d'emplois afin d'assurer l'attractivité des territoires.
- Et enfin **vis-à-vis des partenaires et des réseaux** avec lesquels elle recherche la complémentarité et le partenariat, soit en tant que chef de file en organisant et animant les réseaux, soit en tant que partenaire d'une action thématique donnée.

1 – Objet du marché

1.1 Description

La présente consultation a pour objet de concevoir et réaliser l'espace « Partenaires » de la 11^{ème} édition d'AEROMART Toulouse, dont les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

1.2 Forme du marché

Le marché est à procédure adaptée.

1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux du prestataire ou de Madeeli.

2 Conditions de la consultation

2.1 Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée.**

2.2 Durée de validité du marché

Le marché est prévu pour la durée de l'événement (11^{ème} édition d'AEROMART), éventuellement reconductible deux fois par avenant suite à la validation par Madeeli du nouveau concept pour les 12^{ème} et 13^{ème} éditions et de son chiffrage financier.

2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par MADEELI.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 8 mois à compter de la date limite de remise de l'offre. Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

2.5 Conditions financières

Les modalités de financement et de paiement seront détaillées à la notification du marché.

Le candidat indiquera dans sa proposition technique et commerciale ses souhaits d'acomptes

La monnaie de compte est l'euro.

En matière de financement, MADEELI est disposée à examiner toutes propositions de financements innovants permettant de réduire les prix.

2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot / Madeeli	05 34 40 41 06	marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Marie-Laure Ichanjou / Madeeli	05 61 12 57 13	marie-laure.ichanjou@madeeli.fr
Technique	Marie-Alice Gilles-Coubrun / CCI	05 62 57 66 42	ma.gilles-coubrun@toulouse.cci.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés en Hors Taxes et en TTC.

La proposition financière devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque co-traitant ou sous-traitant à paiement direct,

Le prix proposé intégrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et MADEELI ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2 (lien de téléchargement : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Présentation succincte de l'entreprise
- Les références commerciales récentes
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale accompagnée d'un devis de conception et de réalisation détaillé poste par poste en prix HT et TTC, d'une maquette ou d'un plan et descriptif du concept qui devra répondre aux critères énoncés au présent document et au CCTP

3.2 Envoi des offres.

Les propositions devront être adressées par message électronique à Madeeli et à la CCI de Toulouse au plus tard pour le **Mardi 17 mai 2016 à 9h00** à :

MARIE-LAURE ICHANJOU, MADEELI

Tel : 05 61 12 57 12 - e-mail : marie-laure.ichanjou@madeeli.fr

et à

Marie-Alice GILLES-COUBRUN, Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Tél : 05 62 57 66 42 - e-mail : ma.gilles-coubrun@toulouse.cci.fr

3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu et renvoyé à son auteur.

4 Variantes

Le futur marché, objet de cette consultation, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du rapport coût/disponibilité, que MADEELI entend mettre en œuvre.

Le futur marché doit permettre :

- Une large ouverture aux propositions d'axes de progrès, d'innovation, de réduction des coûts de la part du candidat,
- L'incitation à la réduction des délais,
- La mise en place de processus réactifs, tenant compte des besoins opérationnels des besoins.

Considérant les objectifs ci-dessus, les variantes sont autorisées en plus de l'offre répondant à la consultation basée sur le CCTP.

Le candidat cotera obligatoirement et de manière détaillée, les variantes proposées qui devront couvrir la totalité du besoin.

4.1 Planification

Les prestations attendues sont détaillées dans le CCTP

Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.

5 Clauses particulières

5.1 Obligations

Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

5.2 Obligations fiscales et sociales.

Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales. Ces attestations sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

5.3 En cas de groupement.

Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement sera un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5.4 Sous-traitance.

Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.

Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

6 - Critères d'attribution

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale (60 %)

- Compréhension de la problématique (30%)
- Originalité et impact du projet proposé (30%)

Prix des prestations (40%)

MADEELI se réserve le droit d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres ont été présélectionnées.

MADEELI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

7 Contenu du dossier de consultation

- *Le présent règlement de consultation (RC)*
- *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*
- *Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).*

Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et la Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique aux adresses suivantes :
<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

SOMMAIRE

1. Documents contractuels régissant le marché
 2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
 - 2.2 Désignation des prestations
 3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
 - 3.2 Forme et type des prix
 - 3.3 Variations des prix
 4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
 - 4.2 Avance
 - 4.3 Modalités de règlement
 - 4.4 Facture
 - 4.5 Règlements
 5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
 - 5.1 Délais
 - 5.2 Livraison
 - 5.3 Documentation
 - 5.4 Formation
 - 5.5 Pénalités pour retard
 6. Conditions d'exécution
 - 6.1 Responsabilité du titulaire
 - 6.2 Confidentialité
 - 6.3 Propriété intellectuelle
 - 6.4 Normes
 - 6.5 Communication
 - 6.6 Assurances
 - 6.7 Règles de sécurité
 7. Garanties
 - 7.1 Garanties techniques
 8. Infraction à la législation sociale et fiscale
 9. Résiliation
 10. Litiges – Tribunaux compétents
-

1. – Documents contractuels régissant le marché
Le marché est régi par les documents contractuels suivants :
 - Le cahier des clauses administratives générales
 - Le cahier des clauses techniques
 - Le règlement de consultation

2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page du document.

 - 2.2 Désignation des prestations
Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de prix figurant dans sa proposition.

3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :
 - o aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
 - o aux garanties définies à l'article 7 ci-après
 - o aux opérations de contrôles et d'essaisTous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.

 - 3.2 Forme et type des prix
Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois de Mars 2016

 - 3.3 Variation des prix
Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.

 - 4.2 Facturation

Dans le cadre de ce marché, MADEELI ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants. Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).

 - 4.3 Modalités de règlement
Toute demande de paiement doit être adressée à Madeeli - 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité.
Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine

 - 4.4 Facture
La facture doit respecter les formes suivantes :
 - Etre établie sur papier en-tête,
 - Rappeler le numéro du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
 - Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
 - Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande
Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
 - le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
 - Le montant global HT, la TVA et le montant TTCToute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entrainera une suspension du délai de paiement.

4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 Livraison : Un document attestant de la réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

5.3 Documentation

Sans objet

5.4 Formation

Sans objet

5.5 Pénalités pour retard

Sans objet

6. Conditions d'exécution

6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MADEELI, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MADEELI aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit MADEELI contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

7. Garanties

Sans objet.

8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal. Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

9. Résiliation

MADEELI peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI.

10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Préambule : suite à la fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, l'appellation Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est temporaire. Le nom définitif et le logo de la nouvelle Région devraient être connus le 1^{er} octobre 2016.

1 - Présentation de la manifestation

La 11^e édition d'Aeromart 2016 se déroulera en deux temps :

- le 29 novembre, au centre de congrès Pierre-Baudis : l'Aeromart Summit, conférences de haut niveau sur la supply chain. Ces conférences sont organisées en collaboration avec le pôle de compétitivité mondial Aerospace Valley.
- les 30 novembre et 1^{er} décembre, au Parc des Expositions (halls 5 et 6), **la convention d'affaires internationale des industries aéronautiques et spatiales**. Il ne s'agit pas d'un salon, mais de B2B entre acheteurs et vendeurs : donneurs d'ordre et sous-traitants se rencontrent au cours de rendez-vous d'affaires préprogrammés pour échanger et faire des affaires.

Organisée par Madeeli, l'Agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, AEROMART reçoit le concours financier des partenaires suivants :

- Région Midi-Pyrénées,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse,
- Toulouse Métropole.

La commercialisation de la convention est assurée par ABE, leader européen de l'organisation de conventions d'affaires, qui a également en charge le montage de l'ensemble des stands.

Chiffres-clés édition 2014 :

- 2 000 participants
- 1 200 entreprises
- 14 000 rendez-vous organisés en deux jours
- 34 pays représentés.

2 - Les 20 ans d'Aeromart Toulouse

Lors de l'édition 2016, nous fêtons les 20 ans d'Aeromart Toulouse, avec les événements officiels suivants :

Soirée de gala (29 novembre)

Une soirée de gala sera organisée à Aeroscopia pour fêter les 20 ans.

Inauguration (30 novembre à 11h00) : horaires à confirmer

9h30 – 10h30 : visite inaugurale de la convention d'affaires

10h30 – 11h30 : conférence de presse sur l'espace « partenaires »

11h30 - 12h30 : remise des trophées par les quatre organisateurs et financeurs

La conférence de presse et la remise des trophées se tiendront sur l'espace « Partenaires ».

Cocktail des participants (30 novembre à 18h30) : horaires à confirmer

Les participants à la convention d'affaires seront invités à un cocktail sur l'espace « Partenaires »

3- Présentation de l'espace « Partenaires »

Manifestation internationale, AEROMART TOULOUSE accueille plus de 2000 participants issus d'une quarantaine de pays. L'objectif de cet espace est de promouvoir le territoire régional, ses entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, mais aussi sa qualité de vie auprès de donneurs d'ordre et d'une cible d'investisseurs potentiels.

Le parti pris est de **ne pas construire un stand**, mais de concevoir un espace central ouvert avec trois fonctions :

- Message de bienvenue avec signatures des organisateurs et partenaires
- Promotion de la région dans le domaine aéronautique et spatial grâce à des visuels ou animations.

Accueillant et convivial, cet espace devra inciter les participants à s'y installer entre deux rendez-vous. Cependant, il ne devra pas être confondu avec une zone de repos/pause café comme il en existera ailleurs sur la convention d'affaires.

Il permettra :

- d'identifier les organisateurs et partenaires de la convention d'affaires
- de présenter, par quelques visuels forts et chiffres-clés, le poids du secteur aéronautique et spatial de la région aux décideurs qui lui sont extérieurs
- d'y organiser des présentations et animations
- d'accueillir, grâce à sa modularité :
 - o la cérémonie inaugurale accueillant une centaine de personnes (voir plus haut)
 - o l'accueil de délégations étrangères (organisation éventuelle de petits cocktails)
 - o en dehors de ce temps fort, des coins salons moins formels.

Le mobilier, choisi dans la gamme contemporaine, pourra apporter une touche de couleur et de gaieté.

La signalétique haute « *Welcome to Toulouse and Languedoc Roussillon Midi Pyrenees, region of Aerospace Valley* » sera assortie des logos suivants, dans cet ordre : Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, Madeeli, CCI de Toulouse, Toulouse Métropole

Une signalétique intermédiaire (bilingue français/anglais) devra détailler le rôle de chacun) :

- o Le logo Aeromart Toulouse
- o *An event organized and financed by:* logos (dans cet ordre) Madeeli, CCI de Toulouse
- o *With financial support from:* logos (dans cet ordre) Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, Toulouse Métropole
- o *General organization:* logo ABE
- o *An event:* logo Aerospace Valley
- o *Press partners:* logos des partenaires presse le cas échéant

Cette signalétique intermédiaire devra être installée à plusieurs endroits. Un exemplaire sera impérativement placé derrière la tribune de façon à ce que l'ensemble des logos des organisateurs et partenaires soient visibles sur les photos de l'inauguration, non masqués par les intervenants assis.

Les textes des panneaux seront réalisés en anglais uniquement.

4 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET DÉFINITION DE LA MISSION DU PRESTATAIRE

Superficie de l'espace : environ 15 m x 15 m

Emplacement : hall 5 du Parc des Expositions, emplacement central après les banques d'accueil.

La moquette est déjà fournie par l'organisateur du salon (ABE). Celui-ci bénéficiant de tarifs attractifs pour le mobilier ainsi que l'élingage, il est suggéré au prestataire retenu de se rapprocher d'ABE.

Le prestataire aura en charge :

- les relations avec ABE, le parc des expositions et l'ensemble des prestataires
- la conception, construction et décoration de cet espace, avec réserve aménagée et sécurisée comprenant des étagères, des patères, une machine à café, une bonbonne d'eau et des dosettes
- la réalisation et installation de la signalétique haute, des panneaux ou kakemonos et l'intégration au décor d'un ou plusieurs écrans (fournis par les organisateurs) pour la diffusion de films et/ou de présentations d'entreprises
- les boîtiers et branchements électriques
- la sonorisation (avec présence d'un technicien) pour l'inauguration et la remise des trophées

- la location du mobilier
- le transport des écrans (aller et retour depuis Madeeli et/ou la CCI de Toulouse) et de tout autre élément (maquettes par ex) susceptible d'être installé sur le stand et le transport retour d'éléments pouvant être récupérés par les organisateurs à l'issue du salon
- leur installation sur le stand
- la location éventuelle d'un grand écran et son installation

Mobilier :

- une tribune (quatre personnes avec chaises ou tabouret hauts) pour l'inauguration et la remise des trophées
- 50 chaises pour l'assistance (uniquement pour le 30 novembre de 9h00 à 12h30, qui devront être remplacées rapidement par les chaises/fauteuils et tables basses dès les événements terminés)
- des petits salons pour le reste du temps
- des présentoirs à documents permettant de mettre à disposition 10 à 15 plaquettes différentes
- des corbeilles à papier

A prévoir : pour cette édition, Toulouse Métropole souhaite promouvoir Toulouse Montaudran Aerospace ; des maquettes sont susceptibles d'être installées sur cet espace.

L'espace devra être opérationnel le mardi 29 novembre au soir.

Budget maximum : 30 000 euros TTC

6 - Annexe

Photos du stand promotion et journal AEROMART 2014

